



Le plan d'action e-Santé et la logopédie

En février 2016, plus de 2,8 millions de Belges avaient donné leur consentement pour l'échange électronique sécurisé de leurs données entre prestataires. L'e-Santé se développe tellement vite dans notre pays que la Ministre fédérale de la Santé publique et ses huit collègues régionaux ont dû mettre à jour le plan d'action e-Santé 2013-2018.

e-health 2.0

Mais qu'en est-il pour la logopédie ? Qu'est-ce que signifient des termes tels que certificat, MyCareNet, eHealthBox, consentement éclairé, RSW, Abrumet, Recip-e, carte eID, PHR, BruSafe, InterMed, Metahub, ...

A travers cet article, nous voulons apporter à tous les logopèdes de Bruxelles et de Wallonie différentes explications concernant les objectifs, la structure mais également au niveau des termes utilisés à travers ce plan e-Santé. Nous essayerons de le présenter de la manière la plus simple possible aux logopèdes qui devront utiliser les différents outils qui sont mis à leur disposition.

Mais qu'est-ce donc que l'e-Santé ?

Le professeur allemand Gunther Eysenbach le décrit de manière très adéquate : « L'e-Santé est un domaine émergent à l'intersection de l'informatique médicale, de la santé publique et du monde des entreprises. Elle fait référence à des services et informations en matière de santé qui sont fournis ou améliorés grâce à internet et aux technologies apparentées. Au sens large, le terme renvoie à un mode de pensée, une attitude afin d'améliorer les soins de santé aux niveaux local, régional et mondial en utilisant les technologies de l'information et de la communication. »



Et pour les logopèdes, ça consiste en quoi ?

Pour pouvoir rééduquer au mieux, il est essentiel que tous les prestataires de soins (logopèdes, généralistes, ORL, pédiatres, neurologues, psychiatres, neuropsychologues, ...) puissent communiquer facilement et rapidement autour du patient et aient toujours accès à l'information la plus récente qui est pertinente pour leurs tâches de soins. Les applications d'e-Santé sont la manière idéale de soutenir cette collaboration multidisciplinaire. L'e-Santé est également un levier d'évolution vers des soins utilisant peu de papier pour tous les partenaires: patients, prestataires de soins, mutualités et pouvoirs publics. Les bilans, attestations, prescriptions seront à terme digitalisés pour être transférés et gérés de manière totalement électronique. Cela permettra un meilleur suivi des patients au niveau de leur prise en charge

mais également une plus grande efficacité pour les demandes d'accord auprès du médecin conseil de la mutuelle et une plus grande rapidité pour leur remboursement. Cela laissera plus de temps au logopède pour se consacrer à ses patients et à leurs rééducations.

Et concrètement, en Belgique quels sont les différents acteurs de l'e-Santé ?

En Belgique, il y a tout d'abord la plate-forme eHealth qui dépend du pouvoir fédéral. Il s'agit d'une institution créée en 2008 ; elle fixe les normes, les règles et les spécifications fonctionnelles et techniques de l'architecture de base en matière de TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). Sa mission consiste à promouvoir et soutenir une prestation de services et un échange d'informations électroniques bien organisés entre tous les acteurs des soins de santé en Belgique. Cette prestation de services et cet échange d'informations doivent avoir lieu avec les garanties nécessaires en matière de sécurité, de respect de la vie privée du patient et de respect du secret médical. Ainsi, c'est chez eHealth que vous devez vous adresser pour obtenir votre certificat de logopède.



C'est quoi un certificat de logopède ?

C'est simple, pour utiliser les différents services eHealth, un logopède doit prouver électroniquement qu'il est bien logopède. Avec simplement sa carte d'identité électronique appelée également « Carte eID », rien ne renseigne sur celle-ci qu'il est prestataire de soins et qu'il est logopède. Il doit alors demander chez eHealth un certificat qui est un fichier crypté et authentifié par les autorités fédérales. Ainsi, sa carte eID jointe à ce fichier prouve que celui-ci est logopède et peut donc utiliser le réseau eHealth. Dès qu'il introduit ce certificat eHealth dans son logiciel de gestion de cabinet de logopédie, celui-ci pourra dialoguer avec les différents partenaires : mutuelles, médecins, service fédéral et ce dans la limite des autorisations de l'utilisateur. Ce certificat est donc une déclaration officielle, signée par la même autorité certifiante que la carte d'identité, qui prouve que la personne fait partie du « cadastre des professions de santé ». L'obtention d'un certificat peut parfois prendre 10 jours.

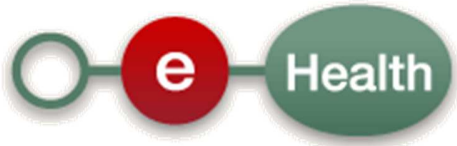
Mais quels sont les services disponibles ?



Cela dépend des différents partenaires ; de plus en Belgique, les responsabilités sont partagées selon les niveaux de pouvoir. Au niveau fédéral, l'institution eHealth se charge des certificats mais aussi de la gestion de la boîte mail cryptée appelée eHealthBox. Au niveau des mutuelles, c'est le CIN (Collège Intermutualiste National) qui gère les services MyCareNet. Au niveau régional, nous avons le RSW (Réseau de Santé Wallon) et AbruMet (région de Bruxelles-Capitale) qui gère la communication et le suivi des informations médicales. Chacun offre différents services selon leurs niveaux de compétence.



Alors commençons par le début : en Belgique eHealth, c'est qui, c'est quoi ?



eHealth est une institution fédérale. C'est la porte d'entrée. Elle fournit aux prestataires le certificat (qui a une durée de vie de 3 ans et est renouvelable) mais elle gère également les sessions de travail. Ainsi même si j'ai un certificat, je dois ouvrir une session pour pouvoir dialoguer avec mes partenaires. L'ouverture de cette session prend quelques

secondes grâce à mon certificat et ensuite, je peux utiliser tous les services disponibles pendant 12 heures sans devoir utiliser de nouveau mon certificat. Evidemment, c'est votre logiciel de gestion de cabinet qui fait tout le travail pour vous : ouverture de session, connexion chez le partenaire, etc. ... Mais eHealth propose également un service très utile aux logopèdes qui est l'envoi de mails sécurisés et ce sans connaître l'adresse mail du prestataire. Ce service s'appelle l'eHealthBox et est très utile pour envoyer par exemple un bilan chez un médecin suite à une prescription pour une demande de bilan.

Et pourquoi ne pas envoyer mon bilan chez le médecin par un simple mail ?

À moins d'utiliser des techniques de chiffrement certifiées (encryption), le message électronique doit être considéré comme peu sûr. Le message envoyé peut être lu par une autre personne que votre destinataire final. Le message reçu peut provenir d'une personne se faisant passer pour une autre (duperie et usurpation). En conséquence, ne jamais rien révéler de confidentiel tel que données personnelles, bilan, suivi logopédique, etc., dans un message électronique. Il s'agit de votre responsabilité de logopède de ne pas utiliser un mail classique pour dialoguer entre partenaires à propos du dossier d'un patient. C'est la raison pour laquelle l'eHealthBox a été développée en Belgique. Celle-ci permet d'envoyer des données à caractère personnel entre prestataires de manière cryptée et confidentielle afin que personne d'autre (pas même la plate-forme eHealth) ne puisse les lire. De plus, il n'est pas nécessaire de connaître l'adresse mail de son destinataire, seul le No INAMI suffit. Je peux également avoir une traçabilité totale du mail, des données, de l'usage qui en est fait et donc savoir si le message a été reçu et lu, si le prestataire suit régulièrement ses messages ou pas ; ou encore savoir si celui-ci est en congé grâce à l'option « out of office » qui est fournie par ce service.

Poursuivons par le CIN et MyCareNet : c'est qui, c'est quoi ?

Le CIN est le Collège Intermutualiste National. Celui-ci regroupe toutes les mutuelles en vue de mutualiser leurs besoins en matière d'informatique. Cela évite à un logopède de s'adresser directement à la mutuelle du patient alors qu'il ne connaît peut-être pas sa mutuelle. Il s'adresse alors au CIN qui lui relaie l'information vers la mutuelle adéquate. Les services développés par le CIN portent le nom de MyCareNet. En fait, ce nom regroupe tous les services qui



sont liés aux remboursements du patient : l'« assurabilité » pour connaître son statut de remboursement (BIM, tiers payant, code titulaire, ...), la transmission électronique de factures tiers payant, « e-Attest » pour les attestations électroniques, suivi des accords de remboursement du médecin conseil, etc. ...

Et le RSW que vient-il faire dans le plan e-Santé ?

Le RSW (Réseau de Santé Wallon) avec son jumeau Abrumet pour la région de Bruxelles-Capitale gèrent tout le suivi des informations médicales ou paramédicales ; donc également les données relatives à la prise en charge logopédique qui seront partagées entre les différents partenaires. Cette partie est la plus sensible de tous les services car elle touche aux informations relatives à la santé du patient et à son suivi thérapeutique. En fait, ce réseau ne possède aucun document relatif aux patients car ceux-ci sont gardés sur le serveur où ils ont été produits. Ils sont néanmoins accessibles via des concentrateurs de données appelés « Hubs ». Le but du RSW est de mettre en relation les différents partenaires (celui qui a besoin de l'information et celui qui la possède) grâce à un super-index (appelé Metahub) ; c'est un peu comme un « Google » qui vous dit où se trouve l'information recherchée. Ainsi ce projet est



Réseau Santé Wallon



appelé au niveau national « Hubs - Metahub ». Comme nous l'avons dit, les documents émis par les hôpitaux restent à l'endroit où ils ont été établis. Par contre, le logopède (ou le médecin) ne possède pas, lui, un serveur accessible aux autres prestataires 24h/24 et 7j/7 pour y mettre

ses données partagées. La conservation et la diffusion de ses documents sont donc organisées de manière régionale grâce à des serveurs qui sont des « coffres-forts » sécurisés. Il s'agit de la plate-forme InterMed qui fait partie du RSW (ou BruSafe qui fait partie d'Abrumet pour la région de Bruxelles-Capitale). Pour éviter tout risque d'erreur, l'information du patient doit être indexée de manière unique. C'est la raison pour laquelle l'enregistrement du numéro NISS (Numéro d'Identification à la Sécurité Sociale) du patient (qui se trouve sur sa carte eID) doit figurer dans votre dossier logopédique et a été rendu obligatoire par la loi eHealth en cas d'échange de données à caractère personnel via la plate-forme eHealth.

Et je peux donc accéder à toutes les données du dossier de mon patient grâce à mon certificat eHealth ?

Non. Toutes les données médicales ou thérapeutiques étant très sensibles, elles nécessitent beaucoup d'autorisations d'accès. Ainsi, votre certificat eHealth ne peut suffire pour interroger un Hub tel que le RSW (Abrumet pour la région de Bruxelles-Capitale) ou aller y déposer de l'information sur son serveur appelé InterMed (BruSafe pour la région de Bruxelles-Capitale).

Vous devez également être inscrit sur le RSW en tant que prestataire de soins, le patient doit avoir donné son consentement éclairé de manière électronique et celui-ci doit vous avoir autorisé la consultation de son dossier (relation thérapeutique). Il faut également savoir qu'en tant que logopède, l'information sera filtrée et vous n'aurez pas accès à l'ensemble du dossier. L'autorisation que vous avez reçue de votre patient pour aller consulter ses données peut être retirée à tout moment par celui-ci. Le patient, lui, ne peut pas consulter l'information de son dossier sur le RSW mais il peut gérer qui a accès et voir qui y a accédé. On dit qu'il est un « gendarme aveugle ». Il peut donc vérifier qui a échangé des données à caractère personnel le concernant afin que toute tentative d'utilisation abusive puisse être identifiée.

Je voudrais que mon patient encode des données personnelles qui seront utilisées lors de mes bilans. Est-ce possible ?

Au niveau international, on parle d'un PHR (Personal Health Record). Ce système est très important pour le logopède en vue de pouvoir inviter le patient à remplir une pré-anamnèse qui pourra être utilisée lors de la préparation de son premier bilan logopédique. Ainsi, on pourra demander au patient (ou à ses parents) de remplir un questionnaire préalablement à sa rencontre avec le logopède. Cela permettrait de mieux préparer la première consultation et donc de gagner du temps lors de la rédaction de l'anamnèse du patient. Il est prévu dans le plan d'action e-Santé 2013-2018 que ce PHR pourra également être complété par le logopède via des fonctions



« to do » où celui-ci peut demander au patient de réaliser une série d'actions liées, par exemple, à sa rééducation logopédique. Le logopède pourra également y laisser des notes via un journal et pratiquer ainsi une sorte de « télé monitoring » de la rééducation de son patient.

Et les prescriptions des médecins, vont-elles nous parvenir de manière digitalisée ?

En effet, il existe un projet de digitalisation des prescriptions. Ce projet s'appelle Recip-e. Actuellement ce projet est en test auprès de plusieurs médecins et uniquement pour les prescriptions médicamenteuses. A terme, ce projet va s'étendre à toutes les prescriptions ; même celles adressées à un logopède pour une demande de bilan ou de rééducation. La prescription pourra être lue sur le serveur informatique soit via le code-barres Recip-e écrit sur celle-ci ou avec la carte eID du patient. Elle pourra alors être stockée dans votre logiciel de gestion et transmise vers sa mutuelle pour la demande d'accord de remboursement au



médecin conseil. Cela sera donc l'une des premières étapes dans la dématérialisation des demandes d'accord aux médecins conseils des mutuelles.

Des formations sont-elles prévues au niveau national ?

Oui, il a été prévu lors du dernier plan d'action e-Santé 2013-2018, présenté le 14 octobre 2015 par le gouvernement fédéral d'inclure l'e-Santé dans les profils de compétences des différentes professions de santé. Un module e-Santé sera également prévu dans chaque formation en soins de santé dont le nombre d'heures et de crédits est encore à déterminer. Des formations continuées sont également régulièrement organisées par le projet e-santewallonie.



Y a-t-il des soutiens financiers pour l'utilisation de ces services ?

Pour l'instant dans le secteur de la logopédie, rien n'est encore attribué. Dans le plan d'action e-Santé 2013-2018, il a été précisé que les incitants à l'utilisation seront composés d'un volet fédéral mais également d'un volet provenant des différentes communautés et régions, en fonction de leurs propres priorités. Ce qu'il faut savoir, c'est que chaque prime qui sera allouée, sera en liaison avec l'utilisation des services e-Santé. Il est de plus précisé dans la dernière convention entre les logopèdes et les organismes assureurs (datée du 7 mars 2016) que l'intervention financière de l'INAMI définira des critères d'utilisation selon le projet e-Santé.

Et maintenant, concrètement, si je veux utiliser eHealth, comment faire?



Des services en ligne existent via la plate-forme eHealth. Néanmoins, le plus simple est un lien direct entre votre logiciel de gestion de cabinet de logopédie et les différents services disponibles. Pour le secteur de la logopédie le logiciel Clips de Logotec permet d'ouvrir une session eHealth pour se connecter au CIN et utiliser les services de MyCareNet. Le logiciel Clips a reçu son agrément en date du 15 juin 2016 pour toute demande d'assurabilité liée à la logopédie. Le Clips permet également d'intégrer

l'eHealthBox en vue d'envoyer de manière cryptée votre bilan de logopédie à vos différents partenaires. A terme, le Clips permettra un suivi électronique de vos demandes d'accord de remboursement avec la mutuelle de votre patient. Le Clips a été le premier logiciel de logopédie en Belgique à intégrer une connexion avec le CIN et à être agréé pour utiliser celle-ci lors de la gestion du dossier de votre patient.

Où puis-je trouver plus de renseignements à propos du Clips de Logotec ?

Une seule adresse pour vous procurer le Clips : www.logotec.be

Références Web des Différents Projets

Logotec - Clips	www.logotec.be
Plan d'action e-Santé	www.plan-esante.be
Plate-forme eHealth	www.ehealth.fgov.be
MyCareNet	www.mycarenet.be
Réseau de Santé Wallon	www.reseausantewallon.be
Abrumet	www.abrumet.be
Recip-e	www.recip-e.be
e-santewallonie	www.e-santewallonie.be

Cet article a été rédigé par la firme Logotec™. Si vous désirez entrer en contact avec l'un de ses représentants l'adresse mail est : contact@logotec.be

Les différents logos utilisés dans cet article appartiennent aux institutions, ASBL et projets respectifs et sont soumis à des droits d'auteur.

Le contenu de cette publication est protégé par le droit d'auteur et ne peut pas être reproduit sans l'autorisation écrite de Logotec™.

Date de parution : août 2016